



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

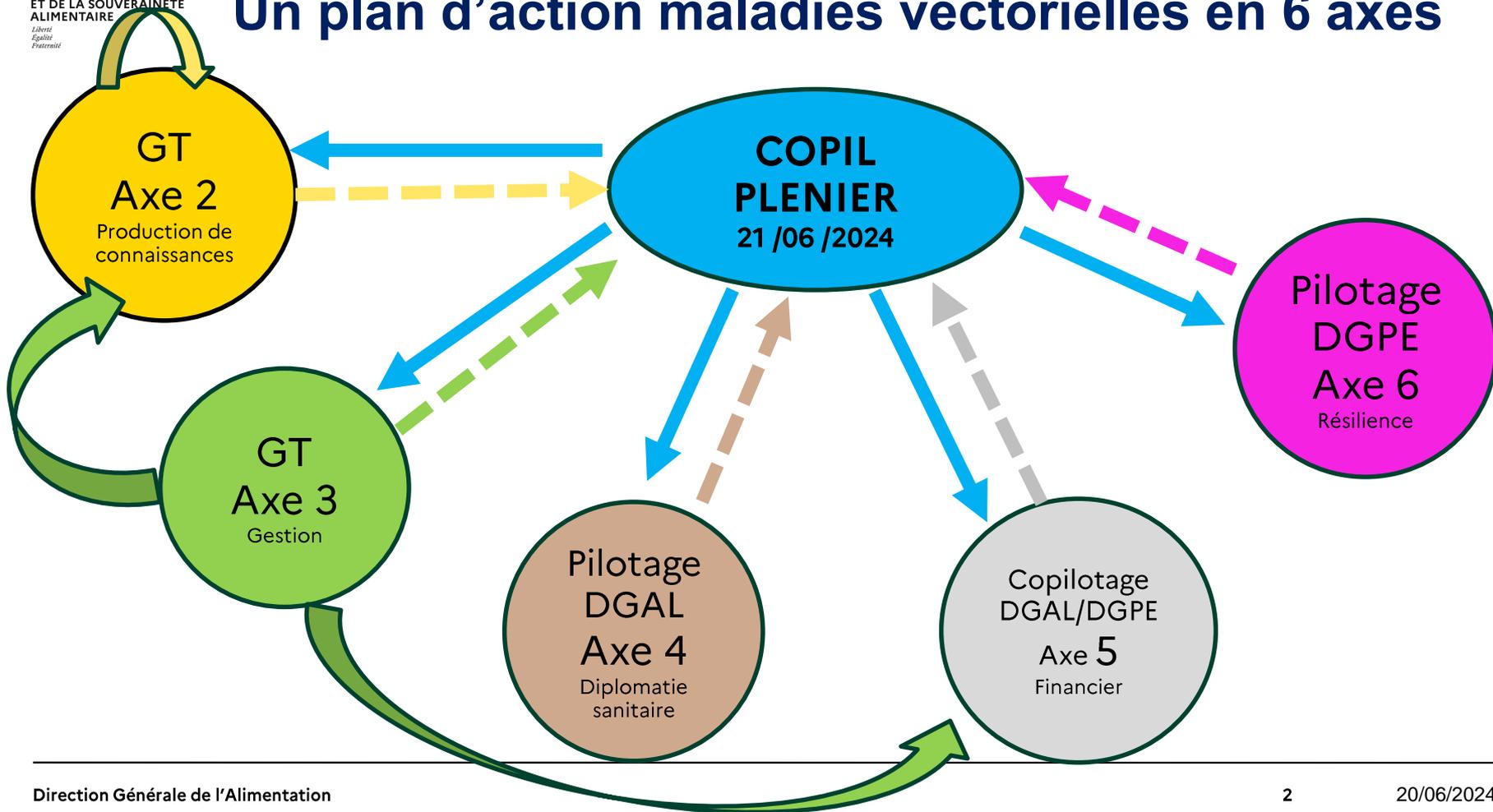
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN D'ACTION MHE/FCO

COPIL PLENIER

21 juin 2024

Un plan d'action maladies vectorielles en 6 axes



ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- FCO** vaccination BTV3 en urgence pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- MHE** point de situation
- Gestion à long terme des maladies vectorielles** : mise en place d'une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- **AXE 6 RESILIENCE**

ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- FCO** vaccination BTV3 en urgence pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- MHE** point de situation
- Gestion à long terme des maladies vectorielles** : mise en place d'une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

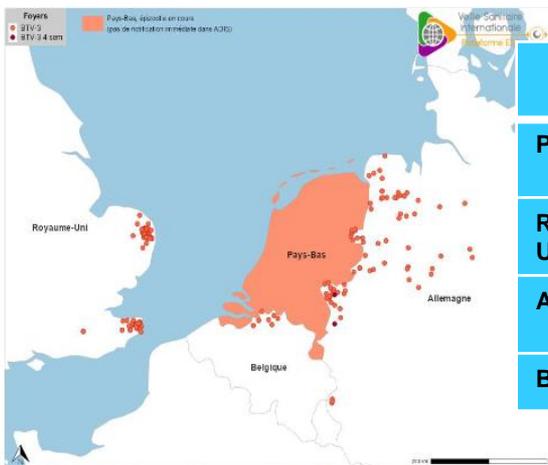
- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- **AXE 6 RESILIENCE**

Situation sanitaire au 21/06/24

FCO BTV 3



Nombre de foyers FCO BTV 3

	07/05/2024	14/05/24	22/05/24	28/05/24	04/06/24	11/06/24	18/06/24
Pays-Bas	4424	4424	4424	4424	4424	4424	4426 (+2)
Royaume-Uni	73	73	73	73	73	73	73
Allemagne	56	63(+7)	76(+13)	84(+8)	93 (+9)	93	96 (+3)
Belgique	8	8	8	8	8	8	8

Figure. Localisation des foyers de FCO de sérotype 3 en Europe détectés depuis le 04/09/2023 (date de détection du premier foyer aux Pays-Bas) et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source : Sciensano pour la Belgique, WAHIS OMSA pour le Royaume-Uni et l'Allemagne le 17/06/2024).

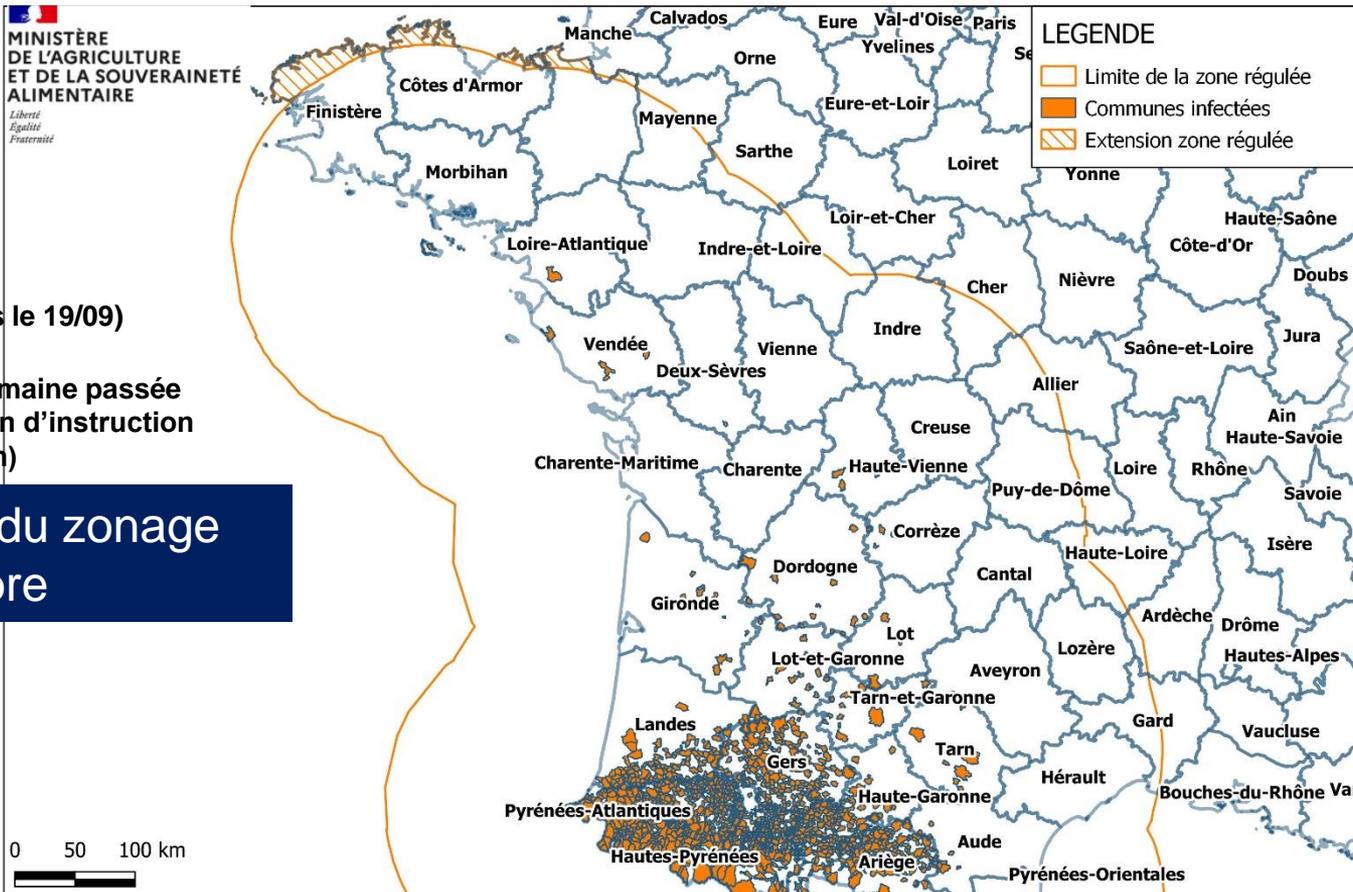
En **Allemagne**, apparition de nouveaux foyers suite à l'utilisation d'un autovaccin mal inactivé **ANIVAC**

Suspension au cours du mois de mai de la vaccination



2 nouveaux foyers (10 et 13 juin) FCO BTV 3 aux **Pays-Bas**
Signes cliniques et PCR +

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : Foyers EN FRANCE



Référentiel : © IGN Données : DGAL/MASA

Date d'édition : 04/04/2024

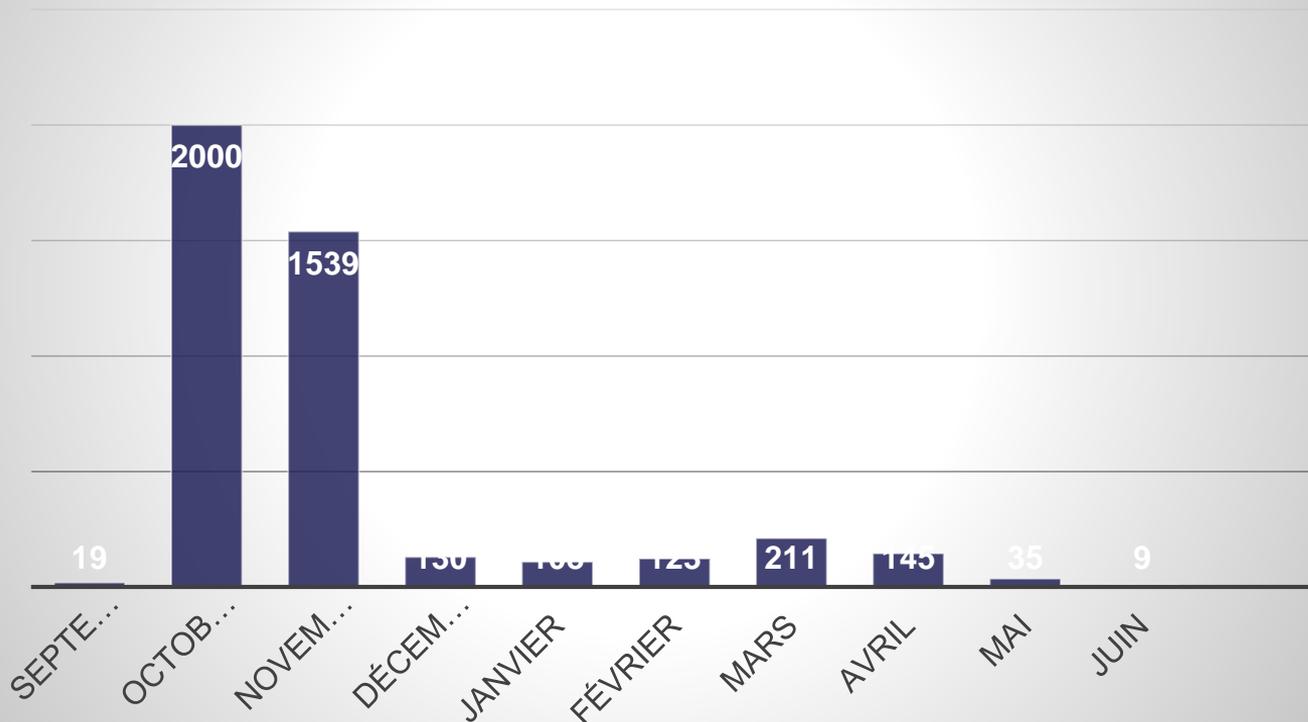
Au 21/06/2024

4 319 foyers (depuis le 19/09)

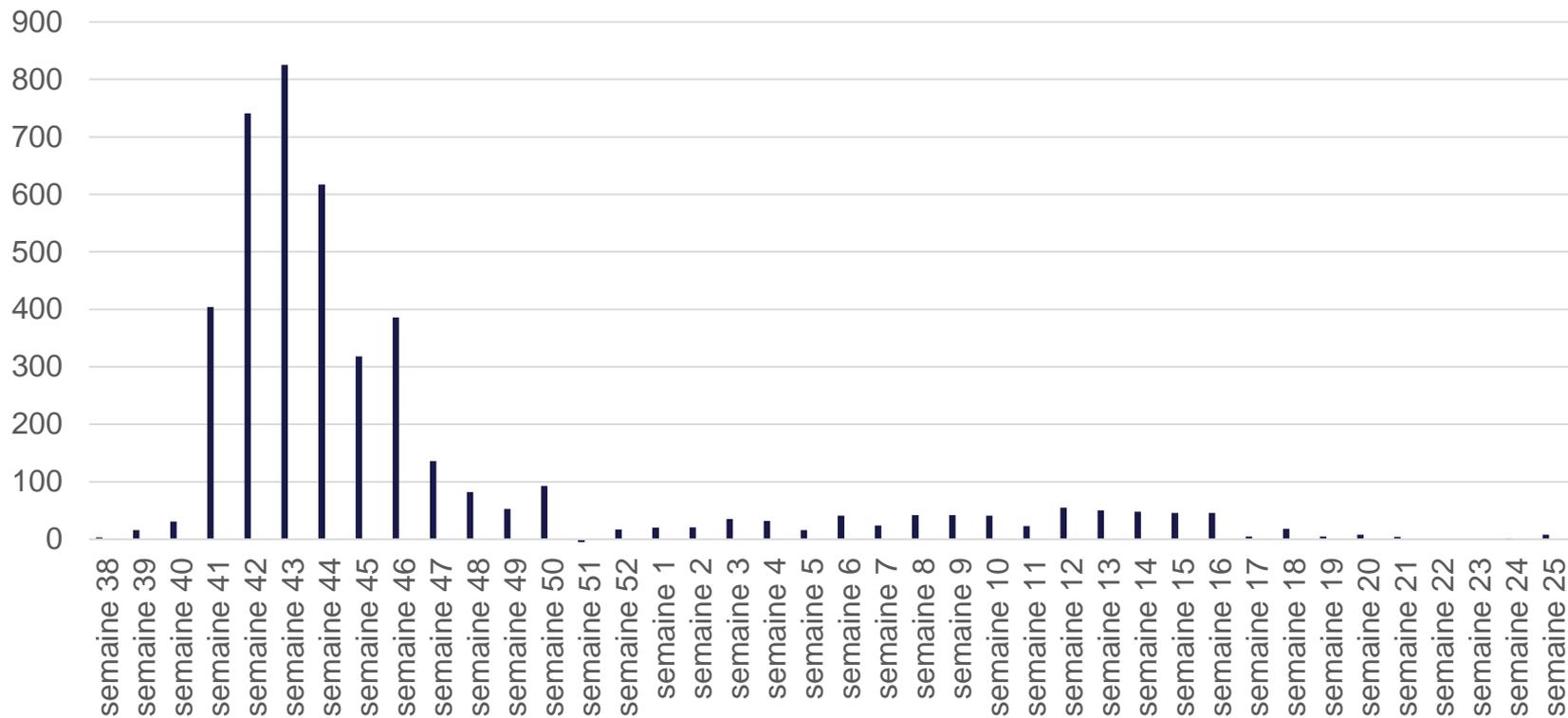
+ 8 foyers par rapport à la semaine passée
(rattrapage 2023 suite à la fin d'instruction
des dossiers d'indemnisation)

**Aucune évolution du zonage
depuis mi-décembre**

Nombre de foyers de MHE par mois depuis le 19 septembre 2023



Nombres de foyers MHE/semaine



ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- FCO** vaccination BTV3 en urgence pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- MHE** point de situation
- Gestion à long terme des maladies vectorielles** : mise en place d'une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- **AXE 6 RESILIENCE**

AXE 2 production de connaissances

Fin 2023 : Identification du besoin

De coordination des sujets de recherches et des travaux relatifs à la surveillance

Mise en réseau des structures en capacité de produire de la connaissance

ANSES/INRAE/CIRAD/ENV/
PTESA/GDS/GTV



Début 2024 : l'ANSES et la plateforme ESA sont désignés copilotes de l'axe 2



Mars 2024 : Formalisation des programmes de recherche proposés

Enquêtes de terrain

Impacts sur la fertilité

Immunité

Lutte contre le vecteur

Modélisation de la propagation de la maladie



RESULTATS ATTENDUS

Premiers résultats en 2024

- Virémie/PCRémie/ sérologie

2025

- Impacts sur la fertilité
- Séroprévalence dans les cheptels et impacts économiques

A + long terme (2026 voire 2027)

- Modélisation et lutte anti vectorielle

AXE 2 production de connaissances

Cohorte de 50 bovins positifs

- Bovins issus de départements infectés
- Charges virales variables
- Sans signes cliniques

Premiers résultats

- Sérologie/PCR/Isolement viral
- Animaux restant positifs longtemps
- Charges virales qui baisse lentement
- **Seulement 2 isollements sur 23 très infectés**
- **PCRémie au moins > 2 mois et demi**
- **Virémie : > 14 jours et supposée < 21 jours**

T0 est inconnu



Sérologie :
Tous + à T1

PCR :
Les animaux restent +, tendance significative à l'augmentation des CT au cours du temps

Aucune prise de sang n'a pu être réalisée pendant 3 mois et demi

PCR :
Les animaux sont négatifs

Virémie réalisée à T2, virus isolé sur 2 /23 BV

Les 2 animaux à T2 sont négatifs à T3

AXE 2 production de connaissances

Travaux de la plateforme ESA

Présentation de GDSF et SNGTV



COPIL FCO-MHE

21/06/2024

Emmanuel Garin (GDSF) et Charlotte Warembourg (Sngtv)



Réalisés

- Définition d'un cas clinique de MHE
- Objectivation de la non circulation virale FCO et MHE de janvier à fin mai (littérature scientifique et observations terrain)
- Absence de besoin de surveillance programmée renforcée pour le BTV 3



ACTIVITÉ VIRALE \neq CIRCULATION VIRALE (FCO OU MHE)



Reprise d'activité vectorielle \neq reprise circulation virale \Rightarrow
absence circulation virale observée de janvier à fin mai

Cas de FCO ou MHE de janvier à fin mai \Rightarrow vrai cas mais
infection ancienne (avant fin décembre) \Rightarrow incubation longue et
effet « retard » ou maladie chronique



DÉFINITION D'UN CAS CLINIQUE DE MHE

A l'échelle de l'animal

- Première infection avec date d'infection récente : association de symptômes évocateurs + PCR MHE positive entre juin/juillet et décembre
- Première infection avec date d'infection antérieure et non connue (concerne les cas chronique/rechute) : association de symptômes évocateurs + PCR MHE positive entre janvier et mai/juin
- Cas chronique : persistance de symptômes entre janvier et mai/juin, qu'ils aient été fortement cliniques ou non entre juin/juillet et décembre
- Réinfection : si sérotype différent ou pas avant plusieurs années



Réalisés

- Ajustement des fiches de plan FCO et MHE (remontée des résultats via SIGAL) : standardisation, collecte et suivi des analyses de laboratoire
- Programmation permettant une analyse automatisée pour le comptage des foyers FCO issus des données DDecPP
- Suivi des situations sanitaires nationales et internationales FCO/MHE en lien avec la Veille Sanitaire Internationale de la Pesa



En cours

- Organisation et mise en place d'une surveillance événementielle coordonnée pour la FCO 3, 8 et la MHE
 - ⇒ Rappels sur la surveillance de la Fièvre Aphteuse
 - ⇒ Gestion des pools d'analyses en fonction de l'incidence
- Ajustement de la fiche de suspicion clinique FCO/MHE (lien avec FA)



En cours

- Définition d'un cas clinique MHE au niveau de l'élevage
- Mise à jour de l'estimation du coût de la surveillance FCO
- Suivi des situations sanitaires nationales et internationales FCO/MHE en lien avec la Veille Sanitaire Internationale de la Pesa
- Omar : bilan de la mortalité départementale dans les départements atteints de FCO et/ou MHE

ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- FCO** vaccination BTV3 en urgence pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- MHE** point de situation
- Gestion à long terme des maladies vectorielles** : mise en place d'une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- **AXE 6 RESILIENCE**

COPIL plénier
n°3
04/04/24

Sous-groupe
n°1/FCO du
GT3
30/04/24

Sous-groupe n°3/
Stratégie
vaccinale du GT3
14/05/24

GT 3 n°4
23/05/24

Sous-groupe
n°2/ MHE
du GT3
13/06/24

COPIL plénier
n°4
21/06/24

Avril

Mai

Juin

Juillet

ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- FCO** vaccination BTV3 en urgence pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- MHE** point de situation
- Gestion à long terme des maladies vectorielles** : mise en place d'une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- **AXE 6 RESILIENCE**

FCO VACCINATION BTV 3 en urgence

Objectif : être en capacité de vacciner dès l'arrivée du BTV3 sur le territoire national voire avant

3 axes de travail



01
UNE STRATÉGIE ET
UNE BASE
JURIDIQUE

AM FCO

02
DES VACCINS
DISPONIBLES ET EN
QUANTITÉ
SUFFISANTE

Vaccins autorisés aux
PB et en Belgique

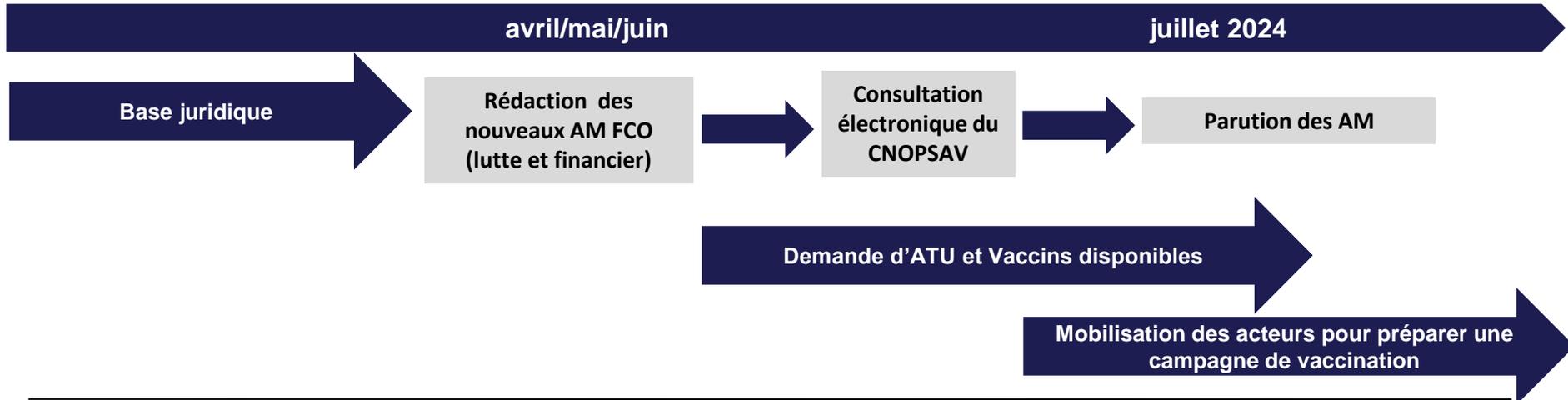
03
UNE CAMPAGNE DE
VACCINATION

Mobilisation des acteurs
(veto, SD, GDS, GTV...)

FCO : VACCINATION BTV 3 en urgence

FCO

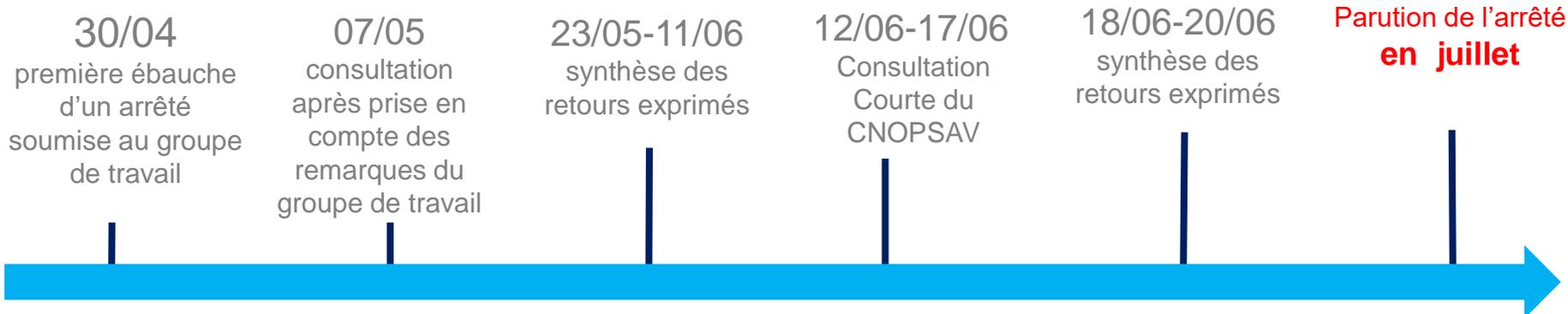
- **Sérotypes exotiques**
 - Création d'une zone régulée
 - Vaccination dès que le vaccin est disponible devant la ligne de front pour limiter la progression
- **Sérotypes enzootiques**
 - vaccination recommandée (efficace contre le sérotype 8 variant)



FCO : base juridique

COFIL du 4 avril : rappel des objectifs concernant le BTV3

- Retarder l'émergence de BTV3 sur le territoire national puis limiter sa propagation
- Zonage autour des foyers de sérotype exotique avec vaccination périfocale
- Fixer des mesures aux mouvements pour un sérotype exotique
- Prévoir la gestion des sérotypes déjà présents (BTV8)
- Intégrer la gestion des mouvements de et vers la Corse
- *Rédiger un nouvel arrêté sur proposition d'un groupe de travail et un AM financier*
- *Avec des mesures adaptées selon que le sérotype est enzootique ou exotique*

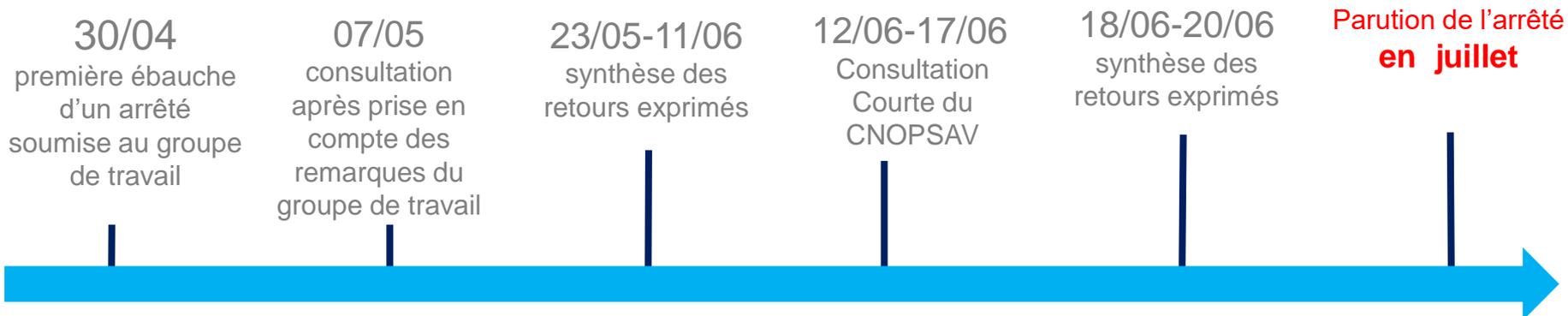


FCO → Nouvel arrêté lutte post consultation CNOPSAV

➤ Intégration dans la nouvelle version de tous les derniers retours et commentaires sauf

- Demande d'harmonisation de la définition d'un cas pour les sérotypes enzootique et exotique
- Demande de précision sur le protocole vaccinal

➤ Rédaction d'un AM financier en cours





Vaccination FCO BTV3 Pays-Bas et Belgique

- **ATU pour 3 vaccins**
- **Syvazul BTV 3**
- **Bultavo 3**
- **Bluevac-3**

La vaccination est volontaire
Visite du vétérinaire et vaccin à la
charge de l'éleveur



Syvazul BTV-3(Syva) et Bultavo-3 (Boehringer Ingelheim)

- 1 seule injection pour les ovins
- 2 injections pour les bovins
- Efficacité démontrée chez les ovins



Bluevac-3 (CZ Vaccines et Kernfarm)

- Seul vaccin dont l'efficacité a été démontré chez les ovins et également chez les bovins
- 2 injections à 3 semaines d'intervalle pour les 2 espèces.



Des laboratoires ont déposé une **demande d'ATU**

Dossiers incomplets, en cours d'étude auprès de l'ANMV (il manque des données sur la partie efficacité) → les **ATU pourraient être accordées cet été**

Remarque :

- ATU, une autorisation de niveau national - ne permet pas la certification aux échanges
- Il n'est pas autorisé d'importer des vaccins sous ATU d'un autre EM
- Lettre de Mission du CGAAER sur la banque d'antigène et banque de vaccins en cours de signature

Vaccination FCO France



2 scénarios possibles
vaccination sur une bande frontalière nord/nord est
vaccination en zone tampon autour du premier foyer

Arbitrage financier interministériel en cours pour obtenir l'accord de Bercy sur le financement de la vaccination d'urgence

si
accord

mise en place d'un marché en **urgence**
impérieuse pour commander des vaccins

Organisation d'une campagne
de vaccination

ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- FCO** vaccination BTV3 en urgence pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- MHE** point de situation
- Gestion à long terme des maladies vectorielles** : mise en place d'une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- **AXE 6 RESILIENCE**

MHE : Mesures de gestion à COURT TERME

MHE

- Maintien de la zone régulée sans évolution
- Définition d'une suspicion clinique MHE en cours
- Incertitudes sur le comportement de la MHE en 2024
- Point d'information sur les vaccins

premier semestre 2024

second semestre 2024

Situation à adapter en fonction de la dynamique de propagation de la maladie :
extension de la ZR et/ou Suppression de la ZR
Modification de l'AM national

Demande d'ATU et vaccins
disponibles



Un laboratoire a déposé fin mai une partie du dossier (qualité/ innocuité) de demande d'ATU, la dernière partie sur l'efficacité du vaccin sera transmise à l'ANMV fin juin.

→ l'ATU ne sera pas délivrée cet été

- Stratégie vaccinale à définir : saisine de l'Anses
 - appui scientifique et technique pour une stratégie à court terme
 - groupe d'expertise collective pour la stratégie à moyen terme
- Pourquoi une nouvelle expertise par rapport à la FCO ? MHE/FCO
 - Sensibilité différente selon les espèces
 - situation épidémiologique différente

ORDRE DU JOUR

- AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- AXE 3 GESTION

- FCO** vaccination BTV3 en urgence pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- MHE** point de situation
- Gestion à long terme des maladies vectorielles** : mise en place d'une stratégie vaccinale dans la durée

- AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- AXE 5 FINANCIER

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- AXE 6 RESILIENCE

FCO ET MHE : Mesures de gestion à MOYEN/LONG TERME

MALADIES VECTORIELLES STRATÉGIE À MOYEN TERME

- Définition d'une stratégie vaccinale dans la durée adaptée à la maladie et à l'espèce
- Travaux sur une banque d'antigène
- Choix des modalités de gouvernance et de financement

GT du 14 mai 2024

Choix des
stratégies
vaccinales
(avis de l'ANSES
passés et à venir)

Outils nécessaires
pour décliner
cette stratégie

banque d'antigène et
banque de vaccins

Choix des modalités de
gouvernance : PSIC ?

Mise en place d'une
surveillance adaptée

Répartition claire des
financements Etat/filières

Présentation
en CNOPSAV

Déploiement au
2nd semestre

FCO ET MHE : Mesures de gestion à MOYEN/LONG TERME

Déploiement au 2nd semestre

SEPTEMBRE 2024

DECEMBRE 2024

Copilotage

Choix des
stratégies
vaccinales
(avis de l'ANSES)

Premier travail en
se basant sur les
avis antérieurs
et
saisine
complémentaire en
cours

Etat
pilote

banque d'antigène et
banque de vaccins

Copilotage

Mise en place d'une
surveillance adaptée

Co
construction

Choix du programme et
des modalités de
gouvernance : PSIC ?

Co décision

Répartition des
financements Etat/filières

Mission du CGAAER pour en
préciser les modalités de
Mutualisation avec d'autres EM ?
Initiative de la commission ?

Mobilisation de la PTF ESA

Rédaction du Programme
Parution du décret et de
l'ensemble des textes encadrant le
PSIC

A intégrer dans une réflexion
globale sur le financement du
sanitaire
Missions CGAAER
Travaux du CNOPSAV

SEPTEMBRE 2024

DECEMBRE 2024

Mobilisation de la PTF ESA
Définition d'une surveillance adaptée

Choix des stratégies vaccinales et rédaction d'un programme qui décline cette stratégie
Organisation d'ateliers et appui du groupe expertise ANSES

Banque d'antigène et banque de vaccins: mission du CGAER pour en préciser les modalités
travaux niveau UE: Mutualisation avec d'autres EM/Initiative de la commission

Parution du décret et de l'ensemble des textes encadrant le PSIC

Répartition des financements Etat/filières à intégrer dans une réflexion globale sur le financement du
sanitaire
Conclusion de la mission du CGAER et travaux du CNOPSAV

ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- Gestion à court terme : pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- Gestion à long terme : mettre en place une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

Modification du R(UE) 2020/688 : en attente de publication



Rappel des modifications introduites lors du groupe d'expert du 15/03 et consultation du 26/04

- Possibilité d'échanges si animaux vaccinés
- Possibilité pour chaque EM de définir des conditions moins exigeantes que celles précisées dans le RUE, par exemple:
 - PCR + désinsectisation sans conditions de provenance d'une zone saisonnièrement indemne
 - désinsectisation (sans PCR) des animaux et des moyens de transport pour les ovins

Cette possibilité permettra de « régulariser » nos conditions d'échanges avec ESP/IT/PORT/GRECE

La commission a indiqué une parution prochaine (avis du service juridique rendu)

MHE : Etat des lieux sur les échanges

Actuellement, les échanges sont possibles avec l'Espagne, l'Italie et la Grèce



Pas d'échanges possibles avec les EM n'ayant pas de protocole avec la France



Evolution – Echantillonnage pour les envois d'ovins/caprins

La Grèce accepte les envois d'ovins et caprins en provenance de la zone régulée à condition que les animaux ne présentent aucun signe clinique 24H avant le départ et soient soumis à désinsectisation + PCR négative.

Les analyses PCR peuvent être réalisées sur un échantillon permettant de détecter une prévalence minimale de 10% avec un intervalle de confiance de 95%.



Composition du lot	20	100	300 et +
Nombre d'ovins à prélever	16	26	29

B. Toma, B.Dufour, J.J. Bénet, J.Rivière, A. Shaw et F. Moutou
Epidémiologie appliquée à la lutte collective contre les maladies animales transmissibles majeures
AEEMA, 2018

Reprise des discussions avec le Portugal

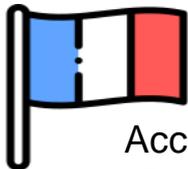


Négociation avec le Portugal en janvier/février mais refus des autorités portugaises de signer un accord

Nouvelle sollicitation des autorités portugaises par la France en vue d'une reprise des échanges dans des conditions équivalentes de celles avec l'Espagne ou Italie sans signature d'un accord **en anticipation de la révision à court terme du RUE 2020/688**

Point sur les discussions sur l'accord pacage Belgique/France

Proposition présentée au Copil d'avril



Accepter les bovins en provenance de la Belgique avec désinsectisation et PCR négative dans le cadre de la FCO



Accepter les bovins en provenance de la zone régulée française avec désinsectisation et PCR négative dans le cadre de la MHE

Proposition ensuite de se limiter à l'accord pacage lors des GT suivants et soumis au CNOPSAV.

Point sur les discussions sur l'accord pacage Belgique/France

Avantages pour la France:

- Les bovins FR peuvent partir au pacage et pourront revenir en France avec désinsectisation et PCR
- Soulagement pour les éleveurs transfrontaliers notamment dans le Grand-Est
- Les bovins belges arriveront en France avant la reprise de l'activité vectorielle
- Évite les passages non signalés / non sécurisés



Avantages pour la Belgique:

- Soulagement pour les éleveurs transfrontaliers

Conditions : Respect des conditions décrites dans le protocole de 2023 + envoi des attestations de désinsectisation, résultats des analyses PCR/ou vaccination et **demande d'autorisation pour le retour des animaux en France.**

Décision prise : Reprise du pacage acceptée avec la Belgique car urgence à débloquer la situation – Poursuite des discussions avec la Belgique au regard de la MHE

RECAPITULATIF DES CONDITIONS AUX ECHANGES

Départ de la ZR MHE française vers autres EM

	BV	OV-CP
Espagne (en ZR)	Protocole : animaux sans signes cliniques	
Italie	Protocole : animaux désinsectisés et analyse PCR négative	
Grèce	Protocole : bovins désinsectisés et analyse PCR négative	Accord pour PCR sur un échantillon
Belgique	<i>Discussion en cours pour départ avec désinsectisation et PCR négative</i>	
Portugal (en ZR)	<i>Reprise des discussions pour départ avec absence de signes cliniques</i>	

Bulgarie/Roumanie : défavorables à un accord

RECAPITULATIF DES CONDITIONS AUX ECHANGES

Entrée en France possibles depuis une ZR hors conditions du RUE 2020/688

	BV	OV-CP
Espagne (MHE)	Arrivée en ZR Fr : animaux sans signes cliniques Arrivée en ZI Fr : désinsectisation et PCR négative	
Belgique (FCO)	Bovins pour pacage frontalier Désinsectisation et PCR négative	NON AUTORISE (sauf respect des conditions FR)
Portugal (MHE)	Discussion en cours : Arrivée en ZR Fr : animaux sans signes cliniques Arrivée en ZI Fr : désinsectisation et PCR négative	

ORDRE DU JOUR

- **AXE 2 PRODUCTION DE CONNAISSANCES**

- Situation sanitaire
- Point de situation sur la production de connaissance

- **AXE 3 GESTION**

- Gestion à court terme : pour limiter l'extension de la maladie et réduire son impact sanitaire sur les cheptels et sur les échanges
- Gestion à long terme : mettre en place une stratégie vaccinale dans la durée

- **AXE 4 DIPLOMATIE SANITAIRE**

- Point sur l'évolution de la réglementation européenne MHE
- Point sur les accords MHE avec les autres EM et évolutions
- Point sur le protocole Pacage avec la Belgique et les négociations
- Conditions en vigueur pour l'export

- **AXE 5 FINANCIER**

- Point sur les dossiers d'indemnisation

- **AXE 6 RESILIENCE**

Fonds d'indemnisation

Décret 2024-81 du 3 février 2024
portant création d'un dispositif d'aide
visant à compenser les coûts et pertes
subis par les agriculteurs
en raison de la MHE
affectant les bovins et les ovins.

Bénéficiaires

Elevages ayant fait l'objet d'une suspicion clinique posée par le vétérinaire sanitaire de l'élevage et confirmée par un résultat d'analyse PCR positif entre le 19 septembre et le 31 décembre 2023.

Montant de l'indemnisation

90% des coûts liés à la prise en charge vétérinaire
+ 100% des frais de gestion acquittés aux vétérinaires (2 AMV max)
+ 90% des montants représentant les pertes liées à la mortalité

Instruction et paiement des dossiers

Services instructeurs en DRAAF NA et Occitanie.
Paiement de l'indemnisation par FranceAgriMer

06/02 : Ouverture de la procédure de demande d'indemnisation sur Démarches Simplifiées.

08/02 : Publication des notices demandeur et vétérinaire.

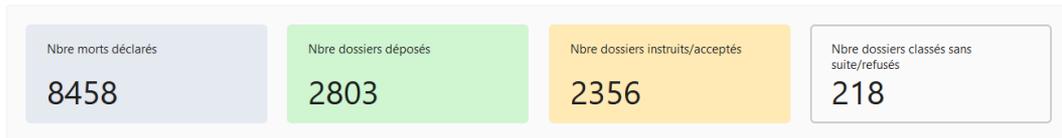
21/03 : Publication de l'instruction technique 2024-187.

↓ 31/04 : Date limite de dépôt des demandes d'indemnisation.

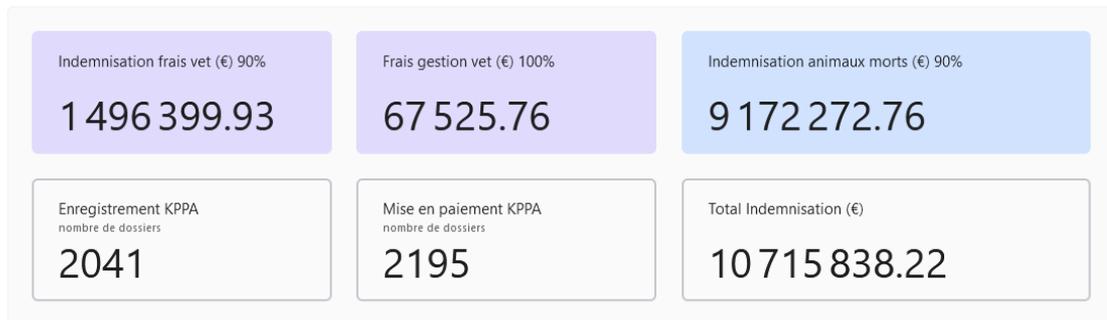
Bilan des demandes d'indemnisation des frais vétérinaires et mortalités suite à un foyer clinique de MHE.

Au 18/06 :

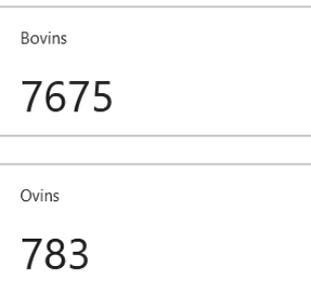
Dossiers MHE



Montants instruction



Animaux morts déclarés



Reprise du dispositif d'indemnisation par le FMSE



Reconduction du dispositif défini par l'Etat pour les foyers de MHE entre le 01/01/2024 et le 30/04/2024.

Même barème, même taux d'indemnisation, mêmes documents justificatifs.

Particularité : seuls les éleveurs cotisant auprès du FMSE peuvent bénéficier de ce dispositif d'indemnisation.



Procédure d'instruction des dossiers :

- Dossiers papiers déposés auprès des GDS qui s'occupent de leur saisie informatique.
- Contrôles et mise en paiement des dossiers par le FMSE.



Calendrier d'instruction et de mise en paiement :

- Tous les dossiers dont toutes les dépenses vétérinaires et les mortalités sont antérieures ou égales au 30 avril. -> Instruction et mise en paiement sans délai.
- Tous les autres dossiers (date limite pour les dépenses vétérinaires et mortalité au 31 août). -> Instruction et mise en paiement à partir de septembre 2024.

Un fonds d'urgence exceptionnel en réponse aux pertes engendrées par l'apparition rapide de la MHE

- En complément du dispositif d'indemnisation des frais vétérinaires et mortalités liés à la MHE dans les exploitations foyer, compte-tenu **des restrictions de mouvements mises en place et des pertes économiques** liées à l'apparition de la MHE sur le territoire, le Premier ministre a annoncé le 26 janvier un fonds d'urgence doté de 50M€.
- Ce fonds d'urgence s'adresse à deux publics distincts : les éleveurs (amont) et les opérateurs de l'aval (commerçants en bestiaux/opérateurs commerciaux).

Fonds d'urgence MHE – point d'étape

Volet éleveur :

- Ouverture du guichet sur « MesDémarches » pour la mesure « éleveurs » du 5 février au 12 mars 2024
- Bilan au 20/06 : près de 6 800 dossiers payés pour 42,5 M€

Volet aval :

- Préparation du déploiement du guichet (via « MesDémarches ») en lien avec les organisations professionnelles et les DRAAF (dernier GT le 10/06)

Calendrier prévisionnel

- **CNOPSAV à une date à préciser**
- **GT axe 3 semaine 27**
 - Point de situation
 - Organisation des travaux à conduire au second semestre et programmation des GT
- **Prochain COPIL plénier en octobre**